

## Résultats de l'enquête concernant les Etablissements de Santé non déclarants d'Événements Indésirables Graves Associés aux soins sur le portail national de signalement

Vous avez accepté de répondre au questionnaire proposé par la STARAQS (Structure Régionale d'Appui à la Qualité et la Sécurité de l'île de France), demandé par l'ARS et concernant les établissements sanitaires n'ayant pas déclaré d'événements indésirables graves sur le portail national depuis 3 ans et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-dessous les résultats de cette enquête qui s'est déroulée en mars et avril 2022. Ces résultats ne sont que le reflet du retour des établissements ayant répondu. Ils apportent des précisions sur les motifs de ces non déclarations internes et externes via le portail national de signalement des Événements Sanitaires Indésirables graves (EIGS).

Les besoins en formation ou accompagnement émergeant à travers ces résultats et ceux exprimés par les répondants à la fin de cette enquête nous permettront de vous proposer des formations pour développer votre culture de signalement.

### LES RESULTATS

La question introductive de cette enquête concernait l'appréciation du niveau de **Culture Sécurité** : **97%** des établissements répondants expriment l'existence d'une culture de sécurité développée voire intégrée et partagée au sein de leur structure.

Cette culture s'accompagne d'une procédure de gestion des EIGS connue des professionnels dans les mêmes proportions. 6% des répondants précisent ne pas disposer d'organisation opérationnelle permettant l'analyse de ces événements indésirables associée aux soins.

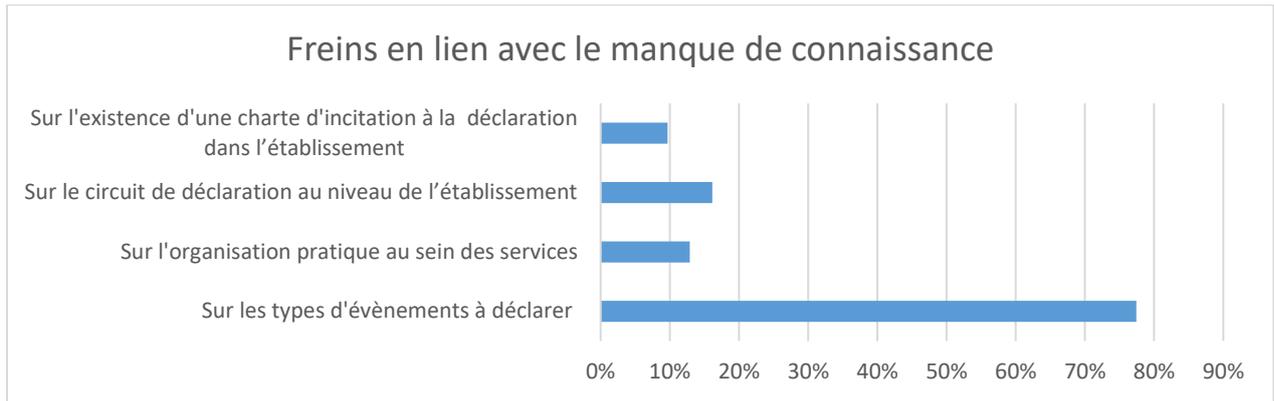
3% ne connaissent pas le portail national de signalement des EIGS.

#### 1- LES FREINS A LA DECLARATION INTERNE DANS VOTRE ETABLISSEMENT

**60% ont rapporté l'existence d'au moins un frein à la déclaration interne.**

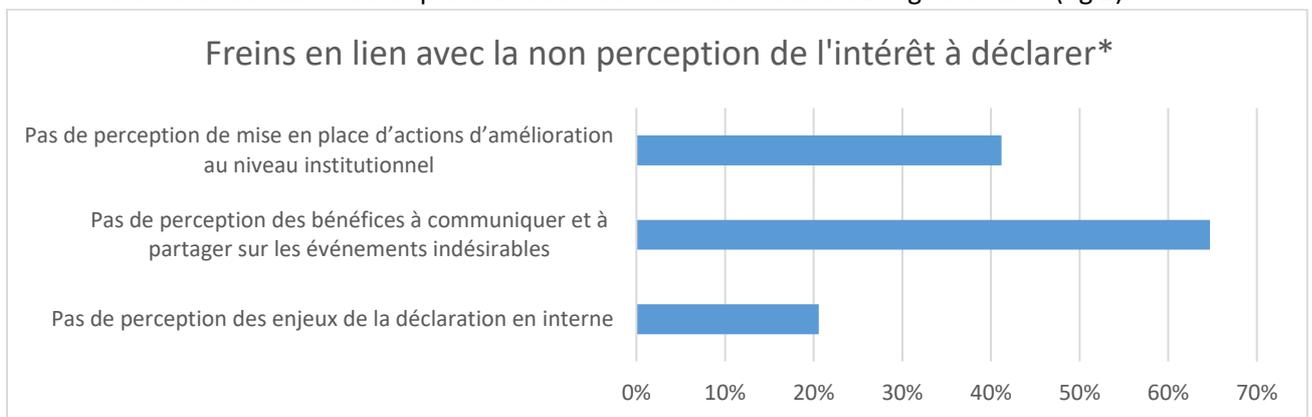
Parmi les répondants rapportant des freins à la déclaration interne

- **82%** des répondants expriment des freins en lien avec un **manque de connaissances**, le plus souvent sur le type d'événements à déclarer (fig 1)



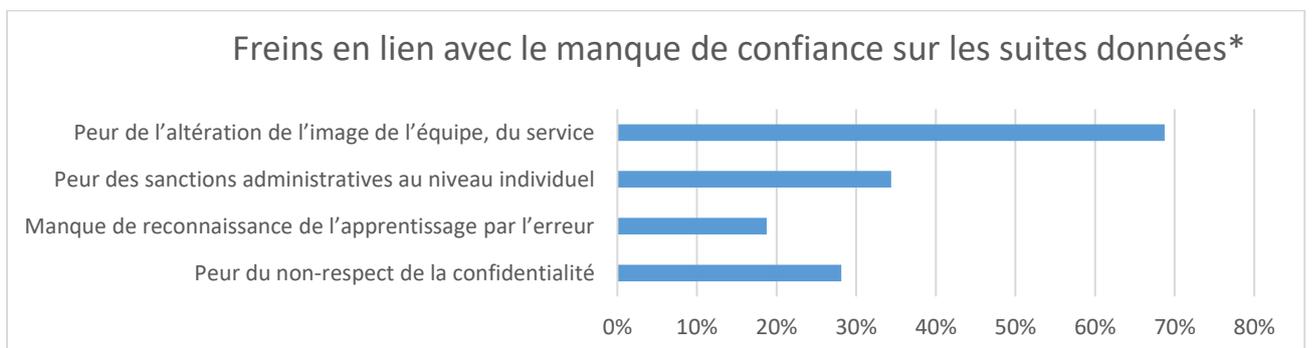
\*plusieurs réponses possibles par répondant

- **90 %** expriment des **freins en lien avec la perception de l'intérêt à déclarer** : principalement sur l'absence de **bénéfices à communiquer et à partager** sur les événements indésirables et le constat de l'absence de plans d'action d'amélioration suite aux signalements (fig 2).



\*plusieurs réponses possibles par répondant

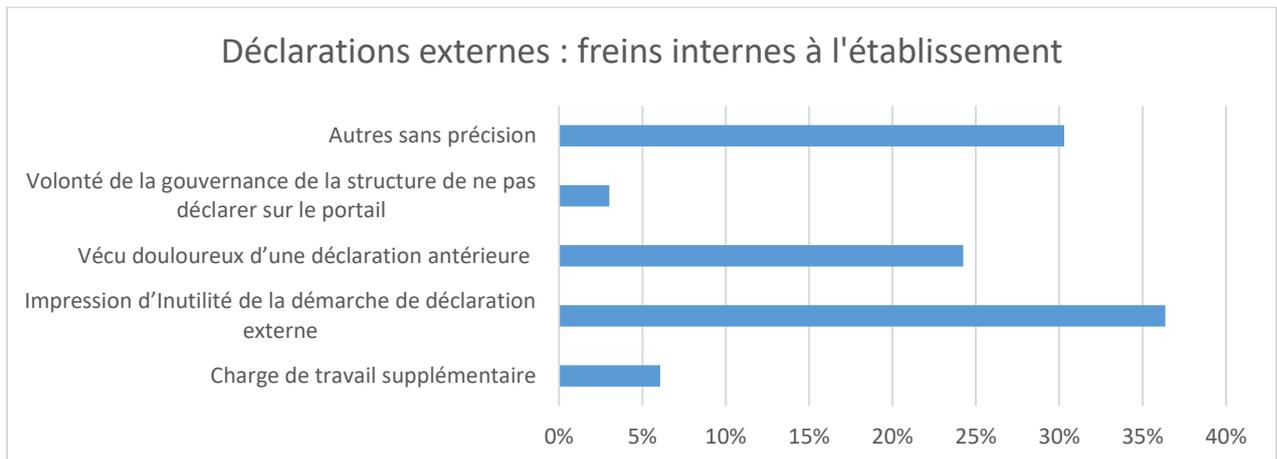
- **84%** expriment **un manque de confiance sur les suites données à une déclaration interne**. Ce manque de confiance s'explique principalement par la peur de l'altération de l'image de l'équipe ou du service (fig3).



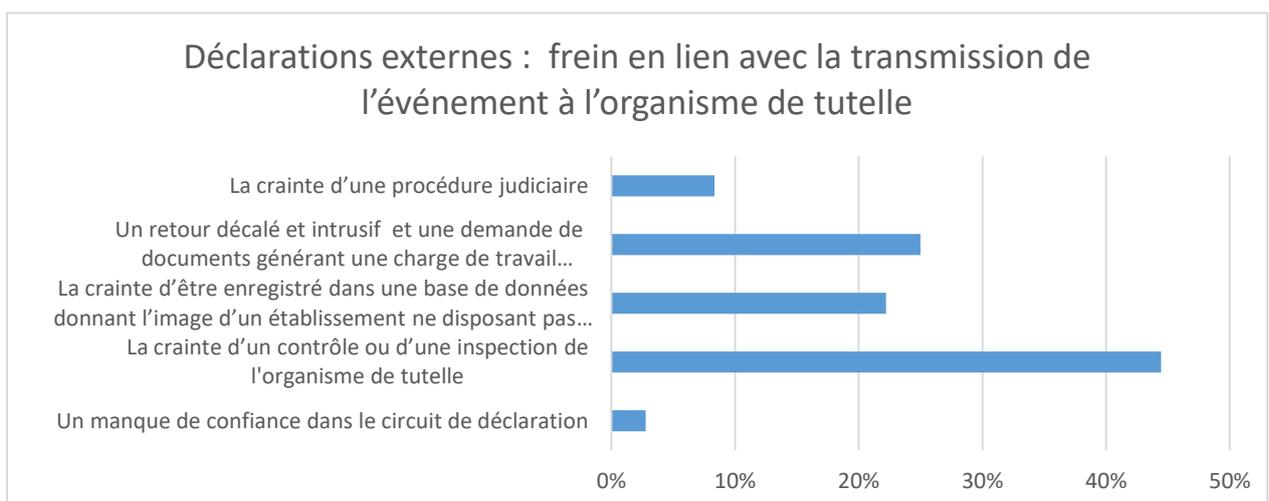
- La surcharge de travail est également évoquée par 55% des personnes exprimant un frein à la déclaration interne.

## 2- LES FREINS A LA DECLARATION EXTERNE SUR LE PORTAIL NATIONAL

- **52 % expriment un frein à la déclaration externe en lien avec le dispositif de déclaration :** les motifs sont essentiellement le sentiment d'inutilité de la démarche et le vécu douloureux d'une déclaration antérieure (fig 4).



- **63% expriment un frein à la déclaration externe en lien avec le dispositif de déclaration** principalement du fait d'une définition encore floue des événements indésirables graves à déclarer et d'un formulaire de déclaration avec ses deux volets pas toujours adaptés aux situations.
- **56% expriment un frein à la déclaration en lien avec la transmission de l'événement à un organisme de tutelle.** Est particulièrement évoquée la crainte d'une inspection de l'organisme de tutelle.

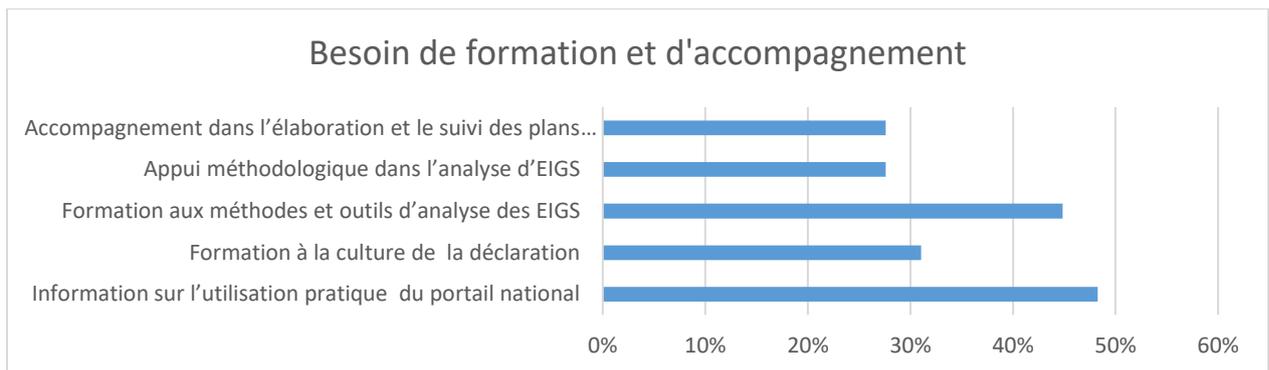


### 3- L'ANALYSE DES EVENEMENTS

- 95% des participants déclarent disposer d'organisation opérationnelle permettant l'analyse des événements indésirables associés aux soins.
- Près de 80% des répondants déclarent réaliser régulièrement ou de temps en temps des analyses. Lorsqu'elles sont réalisées, les analyses le sont quasi systématiquement de façon pluridisciplinaire.
- La plupart d'entre vous (94%) déclare disposer en interne de compétence pour assurer les analyses qu'il s'agisse d'un service qualité d'un siège ou propre à la structure ou des deux.
- 48% ont eu l'occasion de solliciter des ressources externes pour les aider dans une analyse, principalement le CPIAS ou la STARAQS, plus accessoirement les réseaux de santé ou l'OMEDIT.
- Les méthodes utilisées pour analyser les EIGS sont diverses, mais principalement il s'agit de la méthode ALARM.

### 4- LES BESOINS DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT EXPRIMES

- 45% d'entre vous expriment des besoins de formation ou d'accompagnement. Les souhaits de formation portent sur l'utilisation pratique du portail et sur les méthodes et outils d'analyse des EIGS, les accompagnements à part égale sur l'analyse d'EIGS et d'élaboration et le suivi des plans d'action (fig 6) .



## 5 - LES PRESTATIONS DE LA STARAQS

Pour votre information, vous pouvez solliciter l'appui de la STARAQS, Structure Régionale d'Appui à la Qualité des Soins et de la Sécurité des Patients de l'Île de France, dans le cadre de la déclaration et à l'analyse d'un EIGS survenant dans votre établissement, soit via le volet 1 du formulaire de déclaration sur le portail national de signalement des événements sanitaires indésirables soit par mail à [contact@staraqs.com](mailto:contact@staraqs.com)

Par ailleurs, la STARAQS organise trois webinaires de formation gratuits, en visio-conférence, d'une durée d'1 heure 30 programmés les :

- **mardi 11 octobre** de 14h à 15h30 sur la déclaration et l'analyse d'un EIGS avec la méthode Alarm, à partir d'un cas concret ciblé pour le secteur de psychiatrie. Pour vous inscrire, cliquez

sur le lien : <https://app.livestorm.co/starags-1/faire-de-vos-declarations-dei-un-atout-pour-la-securite-des-soins-psychiatrie>

- **mardi 22 novembre** de de 14h à 15h30 sur la déclaration et l'analyse d'un EIGS avec la méthode Alarm, à partir d'un cas concret ciblé pour l'obstétrique . Pour vous inscrire, cliquez sur le lien : <https://app.livestorm.co/starags-1/faire-de-vos-declarations-dei-un-atout-pour-la-securite-des-soins-obstetrique>
- **mercredi 23 novembre** de 14h à 15h30 sur la déclaration et l'utilisation du portail national de signalement des Événements Sanitaires Indésirables. Pour vous inscrire, cliquez sur le lien : <https://app.livestorm.co/starags-1/declarer-sur-le-portail-de-signalement-un-eigs/live?s=6238036d-bb12-4160-bf55-22bf57de42ac>